



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, le 9 octobre 2012, tenue au 901, rue Royale à
Malartic à 20 h 00**

M. le maire, André Vezeau, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Martin Ferron, conseiller, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Sont également présentes :

Mme Lucie Roger, directrice générale et trésorière
Me Claudyne Maurice, avocate, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - GREFFE

1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- GREFFE

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2012;

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.- Demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême : Protection de l'aire d'alimentation en eau potable;

**RÉSOLUTION
2012-10-410**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.2.- Démission de monsieur Benoît Richard du Comité municipal mixte-industriel (CMMI);
- 2.3.- Vente du lot 31-1-40 Rang 1 Canton Malartic à monsieur Alexandre Whissell;
- 2.4.- Déléguer le maire et la directrice générale : Conférence Sept-Îles;
- 3.0. - URBANISME**
- 3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Kevin Fafard et de madame Renée Tremblay au 420, rue Régine-Lanoix;
- 3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Roger Boisvert au 651, rue Royale;
- 3.3.- Adoption du Guide d'accueil CSST;
- 4.0.- DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.- Refuge Jeunesse Malartic inc. : Demande de prêt la piscine et des services du sauveteur;
- 5.2.- Déléguer madame Geneviève Proulx au Comité tourisme Vallée-de-l'Or;
- 5.3.- Déléguer monsieur Christian Legault sur le Conseil d'administration du Festival Western;
- 6.0.- TRAVAUX PUBLICS**
- 6.1.- La Ruche : Guignolée;
- 6.2.- Fermeture de la patinoire de la rue Laurier;
- 6.3.- Autorisation de paiement no 1 de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Branchement commercial secteur Nord-Est;
- 6.4.- Autorisation de paiement no 3 de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord;
- 6.5.- Autorisation de paiement no 4 de CML Entrepreneur Général inc. : Développement nord du chemin du Camping;
- 6.6.- Libération de la retenue de 5 % Construction De Castel : Construction garage travaux publics;
- 6.7.- Ouverture de soumissions : Semi-remorque à benne basculante – Appel d'offres 2012-21;
- 6.8.- Acquisition des décorations de Noël : Église St-Martin-de-Tours;
- 6.9.- Travaux rue Pépito;
- 7.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

8.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

9.2.- Chevaliers de Colomb : Noël des enfants 2012;

10.0.- AFFAIRES NOUVELLES

10.1.- Présentation publique de l'étude de la Chaire Desjardins;

11.0.- CORRESPONDANCE

12.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

13.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2012-10-411

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2012

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 septembre 2012, tel que rédigé;

Adoptée.

2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION
2012-10-412

2.1.- Demande d'autorisation d'en appeler à la Cour suprême : Protection de l'aire d'alimentation en eau potable

CONSIDÉRANT QUE le juge a rejeté la requête en Cour d'Appel pour faire cesser l'exploitation des deux (2) bancs de gravier (32D01-33 et 32D-01-3) situés dans le périmètre de protection des puits de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la ressource en eau potable est primordiale pour la Ville de Malartic et sa population ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Stéphan Ferron, avocat, de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L., avocats, afin de présenter une requête pour en appeler à la Cour suprême;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-10-413

2.3.- Démission de monsieur Benoît Richard du Comité municipal mixte-industriel (CMMI)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard a remis sa démission au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la démission de monsieur Benoît Richard du Comité municipale mixte-industriel (CMMI) et de le remercier;

D'ALLER en appel de candidatures auprès de la population malarticoise pour trouver un autre candidat pour siéger au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) ;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-10-414

2.5.- Vente du lot 31-1-40 Rang 1 Canton Malartic à monsieur Alexandre Whissell

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Whissell a fait parvenir une demande d'achat du lot 31-1-40 Rang I, Canton Malartic, au montant de 31 240 \$ plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER M. le maire ou le maire suppléant et Mme la greffière ou la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville de Malartic un acte de vente pour le lot 31-1-40 Rang I, Canton Malartic au coût de 31 240 \$ plus les taxes applicables conditionnellement à ce que l'acheteur érige une construction résidentielle, d'ici un an à compter de la signature de l'acte notarié;

QUE l'acte de vente doit être signé par les parties au plus tard trente (30) jours après la réception de la présente résolution par l'acheteur;

QU'à défaut de remplir ces conditions, la Ville de Malartic reprendra le terrain au même coût moins des frais d'administration de 20 % et les frais de reprise de possession du terrain, et ce, sans avis;

QUE toutes les conditions inscrites dans la promesse d'achat d'immeuble soit inscrites à l'acte de vente;

QUE ces conditions soient inscrites à l'acte de vente;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2012-10-415

2.6.- Déléguer le maire et la directrice générale : Conférence Sept-Îles

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur le maire, André Vezeau et madame Lucie Roger, directrice générale et trésorière pour faire une conférence à Sept-Îles sur le succès de Malartic;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

Adoptée.

3.0.- URBANISME

**RÉSOLUTION
2012-10-416**

3.1.- Demande de dérogation mineure de monsieur Kevin Fafard et de madame Renée Tremblay au 420, rue Régine-Lanoix

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 420, rue Régine-Lanoix (lot #31-1-6 et 31-2-6, rang 1 Canton Malartic) suite à une demande de permis pour un bâtiment secondaire contigu ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande de permis amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont un bâtiment secondaire contigu en cour avant au lieu de la cour latérale et arrière et une largeur avant de 12,26 mètres pour un bâtiment secondaire contigu ce qui excède la largeur du bâtiment principal ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de ±12,26 mètres pour un bâtiment secondaire contigu en cour avant, telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-417**

3.2.- Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour monsieur Roger Boisvert au 651, rue Royale

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée pour la propriété du 651, rue Royale (lot #2 998 281, Cadastre du Québec) pour la rénovation d'une partie du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait en partie tous les critères d'évaluation du règlement #764 de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT la dimension du bâtiment, il est proposé d'approuver l'utilisation du déclin de vinyle pour la finition extérieure et un parement de brique même si ces matériaux ne sont pas favorisés ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-418**

3.3.- Adoption du Guide d'accueil CSST

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER le Guide d'accueil CSST en ajoutant les notions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*;

Adoptée.

4.0. - **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**

5.1.- **Refuge Jeunesse Malartic inc. : Demande de prêt de la piscine et des services du sauveteur**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER gratuitement une (1) heure par semaine de piscine libre aux membres du Refuge Jeunesse Malartic inc.;

Adoptée.

5.2.- **Déléguer madame Geneviève Proulx au Comité tourisme Vallée-de-l'Or**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER madame Geneviève Proulx, directrice des loisirs et de la culture à siéger sur le Conseil d'administration du Comité tourisme Vallée-de-l'Or;

Adoptée.

5.3.- **Déléguer monsieur Christian Legault sur le Conseil d'administration du Festival Western**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Christian Legault, responsable des arts et spectacles à représenter la Ville de Malartic au siège de celle-ci sur le Conseil d'administration du Festival Western;

Adoptée.

6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**

6.1.- **La Ruche : Guignolée**

CONSIDÉRANT QUE le Comité d'urgence La Ruche organise une guignolée;

RÉSOLUTION
2012-10-419

RÉSOLUTION
2012-10-420

RÉSOLUTION
2012-10-421

RÉSOLUTION
2012-10-422



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PERMETTRE au Comité d'urgence La Ruche de se servir d'un endroit déterminé au garage municipal pour l'entreposage des bouteilles et des cannettes vides pour la guignolée prévue le 3 novembre 2012;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-423**

6.2.- **Fermeture de la patinoire de la rue Laurier**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux seraient nécessaires et dispendieux afin de rendre la patinoire de la rue Laurier fonctionnelle:

CONSIDÉRANT QUE la patinoire n'est plus utilisée autant vu la proximité des autres patinoires extérieures:

CONSIDÉRANT QUE l'école Des Explorateurs a demandé les bandes de la patinoire:

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'UTILISER la base d'asphalte sur le terrain de la rue Laurier seulement pour les paniers de basketball l'été;

DE DONNER les bandes de la patinoire à l'école Des Explorateurs;

DE MENTIONNER à l'école Des Explorateurs que la Ville de Malartic fait seulement un don et qu'en aucun temps la Ville de Malartic n'installera les bandes et en aucun temps elle en fera l'entretien;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-424**

6.3.- **Autorisation de paiement no 1 de Galarneau Entrepreneur Général inc. : Branchement commercial secteur Nord-Est**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 1 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de branchement commercial secteur Nord-Est;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation a été faite par monsieur Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 1 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de branchement commercial secteur Nord-Est pour un montant de 71 768,73 \$ (taxes incluses);

Adoptée.

RÉSOLUTION

6.4.- **Autorisation de paiement no 3 de Galarneau Entrepreneur Général**



2012-10-425
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

inc. : Réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 3 de Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation a été faite par les professionnels;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 3 à Galarneau Entrepreneur Général inc. pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Laval, 2^e Avenue, 4^e Avenue et Centrale Nord pour un montant de 1 191 574,46 \$ (taxes incluses) et incluant la retenue de 10 % prévue au contrat, et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-426**

6.5.- **Autorisation de paiement no 4 de CML Entrepreneur Général inc. : Développement nord du chemin du Camping**

CONSIDÉRANT la demande de paiement no 4 de CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation a été faite par M. Yan Bergeron, directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no 4 à CML Entrepreneur Général inc. pour les travaux de construction du développement domiciliaire au nord du chemin du Camping pour un montant de 508 733,82 \$ (taxes incluses) et incluant la retenue de 10 % prévue au contrat, et ce, conditionnellement à la réception des quittances;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-427**

6.6.- **Libération de la retenue de 5 % Construction De Castel : Construction garage travaux publics**

CONSIDÉRANT QUE la construction du garage des travaux publics effectuée par Les Construction De Castel est terminée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic ait reçu les quittances;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % à Les Construction De Castel pour les travaux de construction du garage aux travaux publics;



No de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION
2012-10-428**

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

Adoptée.

**6.7.- Ouverture de soumissions : Semi-remorque à benne basculante –
Appel d'offres 2012-21**

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2012-21 concernant l'acquisition d'une semi-remorque à benne basculante pour le Service des travaux publics, les soumissions suivantes furent reçues et ouvertes le 5 octobre 2012;

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Pierquip inc.	61 242,58 \$
Phil Larochelle Équipements inc.	79 217,78 \$
Les Ateliers Dufour & Associés	66 168,12 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, madame Lucie Roger, directrice générale, recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de Pierquip inc. au prix de 61 242,58 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions relatives à l'acquisition d'une semi-remorque à benne basculante pour le Service des travaux publics soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de Pierquip inc. au prix de 61 242,58 \$ taxes incluses;

QUE le maire ou maire suppléant et la greffière ou greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Malartic le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

**RÉSOLUTION
2012-10-429**

6.8.- Acquisition des décorations de Noël : Église St-Martin-de-Tours

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PRODÉCER à l'acquisition et à l'installation de décorations de Noël pour l'église St-Martin-de-Tours, tel que soumissionné par Leblanc Canada;

D'AUTORISER la directrice générale et trésorière à effectuer les réaménagements budgétaires à cet effet;

Adoptée.



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-10-430

6.9.- **Travaux rue Pépito**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2012-09-383 Pavage de l'avenue Pépito entre avenue Quebco et avenue des Bois, demandait un estimé des travaux pour des travaux de la rue Pepito;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a présenté un estimé des travaux;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont très complexes afin de régler définitivement le problème d'accumulation d'eau pluviale ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2012-09-383 Pavage de l'avenue Pépito entre avenue Quebco et avenue des Bois ;

DE REVOIR les priorités du plan quinquennal lors de la préparation du budget 2013;

D'AVERTIR les gens de la rue Pépito de la décision du conseil municipal après les rencontres du budget 2013;

Adoptée.

7.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

8.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

9.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

9.2.- **Chevaliers de Colomb : Noël des enfants 2012**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Martin Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCORDER la somme de 100 \$ pour l'organisation de la fête «Noël des enfants» prévue le 15 décembre 2012;

Adoptée.

10.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

10.1.- **Présentation publique de l'étude de la Chaire Desjardins**

Point d'information.

11.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

12.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

RÉSOLUTION
2012-10-431



Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

No de résolution
RÉSOLUTION
2012-10-432

13.0.- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h10

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

ANDRÉ VEZEAU
MAIRE

ME CLAUDYNE MAURICE
GREFFIERE